



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 08 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre, le huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le 02 juillet 2024, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire

**Présents** : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Baptiste PHILIPPOT, Ludovic JARNIER, Maxime AUBERT, François BEDARD,  
Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN

**Pouvoirs** : Benjamin DANILLO donne pouvoir à Christelle QUEMARD  
Alain GUERRIER donne pouvoir à Pascal GUEZO  
Cyril LEGRAND donne pouvoir à Catherine BONNARD

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

### 1 - Approbation du Procès-Verbal du 03 juin 2024 Délibération 2024-07-01

Le procès-verbal du 03 juin 2024 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y en a pas.

Après délibération, le Procès-Verbal du 03 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - Budget bar « Le Canal » : affectation des résultats 2023 Délibération 2024-07-02

La trésorerie ayant rencontré quelques difficultés dans le traitement des toutes les données comptables en fin d'année 2023, l'affectation des résultats du budget bar « Le Canal » n'a pas pu être voté lors de la réunion du mois d'avril 2024.

Il convient donc de le faire maintenant de la façon suivante :

#### Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	5 099,82 €
Résultats antérieurs reportés :	2 184,04 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>7 283,86 €</b>

#### Investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	00 000,00 €
Résultats antérieurs reportés :	- 19 364,39 €
Solde des restes à réaliser :	0 000,00 €
<b>Besoin de la section d'investissement :</b>	<b>19 364,39 €</b>
<b>Report en investissement au 1068 :</b>	<b>7 283,86 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette affectation des résultats 2023 pour le budget du bar « le Canal ».

**3 - Budget bar « Le Canal » : décision modificative n° 1  
Délibération 2024-07-03**

Suite au vote de l'affectation des résultats 2023 du budget bar « Le Canal », Mr le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Recettes	C/002 - résultats d'exploitation		7 283,86 €
		C/ 752 - revenu des immeubles	7 283,86 €	
Investissement	Recettes	C/ 1641 - Virement section exploitation		2 184,04 €
		C/ 1068 - Excédents fonctionnement	2 184,04 €	

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget du bar « Le Canal » à l'unanimité.

**4 - Budget boulangerie : affectation des résultats 2023  
Délibération 2024-07-04**

La trésorerie ayant rencontré quelques difficultés dans le traitement des toutes les données comptables en fin d'année 2023, l'affectation des résultats du budget boulangerie n'a pas pu être voté lors de la réunion du mois d'avril 2024.

Il convient donc de le faire maintenant de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	6 213,12 €
Résultats antérieurs reportés :	6 178,50 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>12 391,62 €</b>

Investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	00 000,00 €
Résultats antérieurs reportés :	- 83 326,36 €
Solde des restes à réaliser :	0 000,00 €
<b>Besoin de la section d'investissement :</b>	<b>83 326,36 €</b>
<b>Report en investissement au 1068 :</b>	<b>12 391,62 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette affectation des résultats 2023 pour le budget boulangerie.

**5 - Budget boulangerie : décision modificative n° 1**  
**Délibération 2024-07-05**

Suite au vote de l'affectation des résultats 2023 du budget bar « Le Canal », Mr le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/023 - virement section investissement		12 391,62 €
	Recettes	C/ 002 - résultat d'exploitation		12 391,62 €
Investissement	Recettes	C/ 021 - Virement section exploitation		12 391,62 €
		C/ 1068 - Excédents fonctionnement	12 391,62 €	

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget boulangerie à l'unanimité.

**6 - Délibération choix entreprise pour travaux de PATA**  
**Délibération 2024-07-06**

Mr le Maire a demandé un devis pour la fourniture de 7 tonnes de point à temps à l'entreprise Pompéi ainsi qu'à de l'Oust à Brocéliande Communauté.

La commune a reçu les propositions suivantes :

Pompéi :	Point à Temps Automatique + gravier	7 tonnes	9 240 € TTC
OBC :	Prestation signalisation chantier, camion main-d'œuvre		2 150,50 € TTC
	Emulsion de bitume (7tonnes) + gravier (43 tonnes)		6 425,35 € TTC
<b>Montant pour le devis OBC =</b>		<b>8 575,85 € TTC</b>	

Après délibération, les Conseillers Municipaux choisissent le devis proposé par de l'Oust à Brocéliande Communauté, pour un montant global de 8 575,85 € et charge le Maire de procéder à la signature de tous documents afférents à ce dossier.

**7 - Achat/Location voiture pour les services technique**

Les agents communaux étant dorénavant 2, il serait bien que la commune se dote d'un 2<sup>ème</sup> véhicule.

Pour cela, Mr le Maire propose la location d'une voiture électrique de type fourgonnette.

Des propositions de financement sont présentées par Renault, Nissan et Citroën, pour les coûts suivants :

- Renault : 491,33 € HT      Citroën : 401,25 € HT      Nissan : 399,93 € HT

Devant le coût élevé de cette location et le peu de kilomètres effectués par les agents, les conseillers municipaux proposent à Mr le Maire de regarder les tarifs d'achat d'un véhicule thermique d'occasion.

La différence de prix pourrait servir à l'achat de petit matériel supplémentaire.

Il est également proposé l'achat d'un petit tracteur. Cette option sera réétudiée dans les années à venir car pour un travail efficace et complet il faut acheter tous les équipements associés, ce qui représente un investissement financier trop important pour la commune.

Mr le maire va contacter différents garages pour étudier avec eux la possibilité d'achat d'un véhicule d'occasion.

Le sujet sera réétudié lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

#### **8 - Gratuité des recharges de voitures électriques pour les agents communaux Délibération 2024-07-07**

Afin d'encourager l'utilisation de véhicules électriques, Mr le Maire propose de permettre aux agents de pouvoir recharger leurs véhicules électriques gratuitement.

Cette recharge est plafonnée à 200 € par an et une évaluation sera faite chaque année.

Pour le moment, un seul agent est concerné

Aucun élu ne pourra bénéficier de recharge gratuite.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopté cette gratuité à 6 abstentions, 4 voix contre et 4 voix pour. La voix du Maire est prépondérante.**

#### **9 - Bar/appartement : point sur l'avancement du dossier**

La commune est propriétaire des murs du bar ainsi que du logement attenant. L'actuelle exploitante ne paye plus ses loyers depuis quelques mois.

La commune a pris la décision de saisir la justice pour que cette personne quitte l'établissement et règle ses dettes.

Mr le maire a reçu ce jour la confirmation qu'un référé au Tribunal est prévu le 05 septembre 2024.

En complément, la commune a envoyé à l'exploitante un courrier annonçant le non renouvellement de son bail commercial et locatif. Les conseillers municipaux confirment donner mandat à Mr le Maire pour ne pas reconduire le bail même si cette dame touche de l'argent et rembourse sa dette.

#### **10 - Demande de rétrocession lotissement domaine Saint-Marc Délibération 2024-07-08**

Après une première demande de l'ASL Domaine Saint Marc, la commune a donné un accord de principe sous réserve d'une attestation de conformité du réseau pluviale et du bassin de rétention.

Cette conformité étant actée, il convient de délibérer pour cette rétrocession.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette rétrocession à l'unanimité.**

#### **11 -Signature convention avec l'OGEC Délibération 2024-07-09**

La commune a reçu la convention pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes de l'école St Joseph de Saint-Congard.

La convention indique un coût pour l'année 2024 de :

- 1 330,90 € pour un élève de maternelle
- 656,90 € pour un élève élémentaire

Il y a 12 enfants scolarisés en maternelle et 24 enfants en élémentaire.

Ce montant est défini par le syndicat des écoles publiques.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité de ses membres présents et charge Mr le Maire de procéder à sa signature.**

Il est indiqué aux conseillers municipaux que beaucoup de petits feront leur 1<sup>ère</sup> rentrée au mois de septembre, environ 12. C'est une bonne nouvelle pour l'école qui a fermé une classe l'année dernière.

## **12 - Ecole Ste Jeanne d'Arc : demande de participation financière Délibération 2024-07-10**

La commune a reçu une demande de participation financière de la part de l'école Ste Jeanne d'Arc de Malestroit.

Cette demande concerne la prise en charge des frais de séjour pour 3 enfants du village qui s'élèvent à 350 €.

Une subvention de 100 € par élève a été versée pour la participation aux frais d'un voyage scolaire organisé par le collège de Malestroit.

Une aide financière a été apportée pour le voyage scolaire des enfants de l'école de Saint-Congard. Les conseillers municipaux proposent de verser le même montant, soit 40€.

A la vue des critères instaurés pour ce type d'aide, un seul enfant est concerné.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, valide la participation financière de la commune pour un montant de 40 €**

## **13 - OBC : groupement de commande Délibération 2024-07-11**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, une délibération a été actée pour l'adhésion au groupement de commande proposé par l'OBC.

Dans celle-ci, il manquait les renseignements pour les lots suivants :

- Lot 6 : pompe à chaleur 200 €/an et par équipement
- Lot 8 : porte automatique 60 €/an par équipement

Mr le Maire propose de délibérer pour ajouter ces deux lots au groupement de commande.

**Après délibération, les conseillers municipaux acceptent l'ajout de ces deux lots, à l'unanimité.**

## **Questions diverses**

- ❖ **Projet agrandissement boulangerie** : Les exploitant de la boulangerie ont besoin d'un nouveau local pour le stockage de leur farine. En effet, vu l'augmentation de la demande et, de ce fait, la hausse de fabrication, les locaux actuels ne sont pas suffisants.

Un cabinet d'architecte est venu étudier le site et propose la création de ce local à l'arrière du bâtiment. Mr le Maire expose le plan fourni par l'architecte.

Le coût estimatif des travaux est d'environ 85 000 €. Le montant est élevé car il y a de gros travaux de terrassement à effectuer.

D'autres cabinets d'architecte seront contactés pour pouvoir comparer les différentes propositions.

- ❖ **Ancienne boulangerie :** L'immeuble de l'ancienne boulangerie est à l'abandon depuis une dizaine d'années et en liquidation judiciaire. Ce bâtiment comprend un commerce et des logements. Il serait intéressant pour la commune de pouvoir le racheter afin d'y installer un nouveau commerce ainsi que des logements sociaux.

Pour savoir si ce projet est réalisable, Mr le maire a demandé l'avis de l'établissement public foncier de Bretagne ainsi que l'organisme SOLIHA.

L'organisme SOLIHA propose à la commune de se charger de tout : subvention, supervision des travaux, ... Ils ont déjà engagé et supervisé ce type de projet à plusieurs reprises.

Après la visite de ces personnes, il serait envisageable de créer : un espace de stockage commercial, un logement T4 et deux logements T2.

Le bâtiment est plutôt sain avec des planchers en béton partout sauf dans un agrandissement qu'il serait préférable de démolir. L'accès aux logements à l'étage se ferait par un escalier extérieur.

L'inexistence de places de stationnement devant le bâtiment est le seul bémol. Des solutions peuvent être étudiées et un grand parking près de l'Eglise est à disposition des administrés.

Les logements seraient des logements sociaux car il y a une forte demande et les aides financières à la création sont plus intéressantes.

Le coût prévisionnel du projet est d'environ 800 000 € sans les aides financières que la commune pourra recevoir.

Il faut compter une durée d'environ 36 mois pour que ce projet aboutisse si la commune agit dans ce sens.

- ❖ **Travaux station d'épuration :** Le dossier des travaux prévus à la station d'épuration avance. Le coût de ces travaux est estimé à environ 245 000 €.

Mr le Maire a reçu ce jour l'information que les travaux débuteront plutôt au printemps 2025 et non en fin 2024 comme cela était prévu.

Sur le plan financier, la commune a contacté plusieurs banques pour recevoir des propositions de prêts bancaires.

Les élus ont rencontré en mairie une personne du Crédit Mutuel de Bretagne. Selon elle, la commune ne rencontrerait aucun problème à contracter un prêt. Leur délai de réponse est de 15 jours après validation de leur proposition par le Conseil Municipal.

Maintenant, pour finaliser les démarches de financement, il faut attendre des estimations de coût plus précises.

La commune a également contacté le Crédit Agricole qu'il conviendrait également de rappeler lorsque les montants seront plus précis. Ils proposeraient un taux éventuellement plus élevé en passant par des fonds européens, à confirmer.

La commune va relancer la Banque des Territoires pour avoir une 3<sup>ème</sup> proposition et pouvoir comparer.

- ❖ **Rapprochement avec la commune de Saint Laurent :** Le sujet d'une fusion entre Saint-Congard et Saint-Laurent est relancé.

La commune de Saint Martin pourrait, dans un avenir plus ou moins proche, être intéressée pour une fusion à trois.

L'Etat pousse les petites communes à fusionner en communes nouvelles car cela diminue les problèmes de gestion ou de manque d'élus.

Malgré la crainte de perdre leur identité, les élus de la commune de Saint Laurent sont favorables à fusionner avec Saint-Congard.

L'objectif serait que la fusion soit actée pour les prochaines élections municipales.

La première étape serait une rencontre avec la Préfecture afin de connaître toutes les conséquences financières et administratives.

Ensuite, en deuxième étape, entamer des discussions entre les élus des deux conseils municipaux. Enfin, organiser des réunions publiques d'informations.

La commune de Saint-Martin sera informée de chaque étape.

Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe et chargent le Maire de réaliser les démarches en lien avec cette fusion.

La séance est close à 22h10. La prochaine réunion est fixée le 16 septembre 2024.